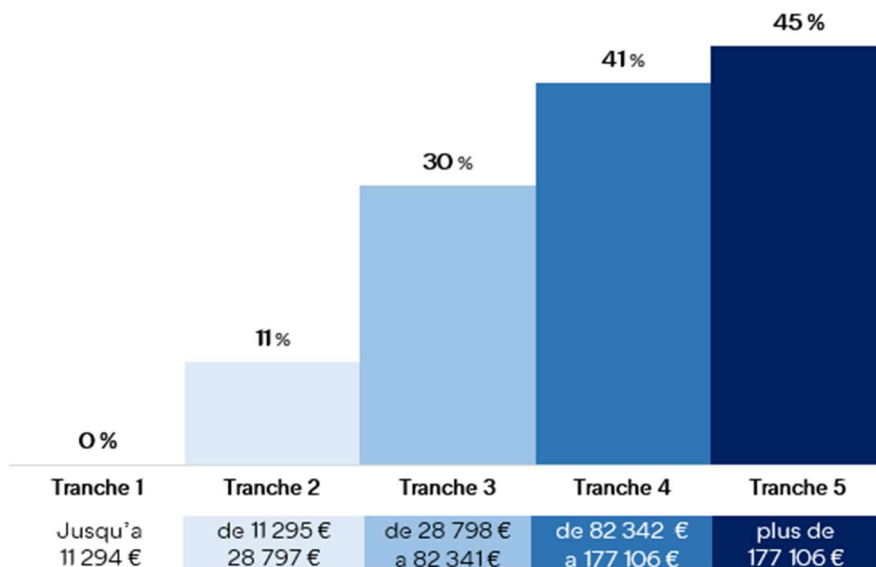


#32 - L'info qui compte !

Les 4 principales nouveautés fiscales 2024 en matière d'impôt sur les revenus

La loi de finances pour 2024 publiée le 30 décembre 2023 (loi n° 2023-1322) précise les nouveautés fiscales en matière d'impôt sur les revenus 2023, présentées ci-dessous :

1. Le nouveau barème progressif de l'impôt sur les revenus 2023



Il a été tenu compte d'une indexation de 4.80 % des limites des tranches du barème de l'impôt pour tenir compte de l'inflation.

2. Le plafonnement des effets du quotient familial

L'avantage fiscal procuré par l'application du quotient familial est plafonné, dans la plupart des cas, à **1 759 €** (1 678 € en 2022) au titre des enfants à charge principale ou exclusive pour chaque demi-part.

3. La déduction des pensions alimentaires

La limite de déduction de la pension alimentaire versée à un enfant majeur s'élève à **6 674 €** (6 368 € en 2022) avec justificatifs ou à **3 968 €** (3 786 € en 2022) s'il vit sous son toit et sans justificatif.

4. L'individualisation du taux de prélèvement à la source pour les couples

A partir du 1^{er} septembre 2025, le taux individualisé calculé par l'administration pour chacun des membres du couple s'appliquera par défaut. Il sera possible d'opter pour un taux unique avec une application dans les 3 mois suivant la demande.